



## Succession difficile avec dons et assurance vie

Par **yaka**, le **22/08/2009** à **11:25**

Bonjour,

Le cas que je vais raconter semble incroyable ... il s'agit d'une succession entre 2 frères .  
Notre mère est décédée en 2007 , laissant derrière elle un vrai cafarnaüm .

Lors de l'ouverture de la succession , je me suis aperçu que les comptes bancaires étaient vides , enfin ... ils ont été vidés !!

Je travaillais à l'étranger depuis longtemps , lorsque je suis rentré pour ce héritage , tous les papiers de notre mère avaient disparu , même pas une photo !! c'est dire .

Elle m'a laissé un appartement en donation hors succession il y a de cela plus de 20 années .  
Mon frère , bien entendu, était lésé puisque les comptes étaient vides , il a donc procédé à un rapport sur ma donation , jusque là ... la procédure est normale .

Cela se complique après avoir fait de nombreuses recherches bancaires.

Notre mère avait vendu un bien immobilier 4 ans avant de mourir , une somme assez conséquente , très au-dessus de 100K€ .

La masse successorale étant faite par moi , j'ai retrouvé plus de 110 k€ qui ont été distribués à mes 2 enfants !! de plus ils avaient procuration sur les comptes de leur grand-mère , celle-ci était atteinte de maladie et passait de longs séjours en hôpital depuis 2 années.

Il y a eu une multitude de dons manuels d'un montant de 60k€ ainsi qu'une assurance vie pour 45k€ dont ils étaient les bénéficiaires .

Le comble , c'est que mon frère , au lieu de m'aider afin qu'il recouvre ses droits de réservataire , m'enfonçait , en inventant des dons que notre mère m'aurait fait , c'est démontré , tout était faux .

Enfin , pour terminer , n'étant pas en France , le jour du décès , je suis rentré quelques semaines après , mon frère avait fait un inventaire de l'appartement qui en fait était devenu le mien de plein droit .

Il a de plus reçu une somme de 20k€ par chèque émis par ma fille !!! qui avait procuration .

Bien entendu , cette somme n'a pas été mentionnée lors du projet du notaire , il ne le savait pas .... mon frère avait omis de le lui dire !!

Bref , cette somme n'est toujours pas rendue sur le compte de succession 2 ans après , il s'agit d'un recel pour ma part .

J'ai donc , avec mon avocat , assigné tout ce beau monde afin de rétablir les équilibres .

Je précise , qu'en plus je suis légataire universel .

A ce jour , je suis obligé de vendre cet appartement pour donner le 1/3 à mon frère .... c'est la loi !!! alors que tout ce petit monde s'est servi , que dis-je à piller les comptes jusqu'au dernier € .

salutations